CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST, Corinne GUYON.

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-21-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-21 RÉHABILITATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE LA CORBELIÈRE – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE
Rapporteur : Laurent BALOGE

Monsieur le Président expose que l'usine de traitement d'eau potable de La Corbelière constitue un ouvrage majeur pour la production et la sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire. Il nécessite des travaux de modernisation et de réhabilitation afin d'assurer la pérennité des équipements, d'améliorer la fiabilité du fonctionnement et de répondre aux enjeux futurs de production d'eau potable.
L'opération porte sur trois volets principaux :

- la réhabilitation et la modernisation de la filière de potabilisation ;
- la réhabilitation de la filière de traitement des boues ;
- le renforcement de la cybersécurité et de la sûreté de l'installation ;

L'enveloppe financière prévisionnelle de 5 450 000 € HT est estimée à ce stade pour l'ensemble de l'opération comprenant notamment :

- 4 400 000 € HT pour les investissements liés aux équipements ;
- 400 000 € HT pour la cybersécurité ;
- 360 000 € HT pour la sûreté ;
- 150 000 à 200 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre ;
- 30 000 à 50 000 € HT pour les missions complémentaires ;
- 30 000 à 50 000 € HT pour les aspects réglementaires ;
- 80 000 à 100 000 € HT pour les divers et aléas.

Le calendrier prévisionnel s'établirait comme suit :

- choix du maître d'œuvre : janvier 2027 ;
- études AVP/PRO : 5 mois, jusqu'en mai 2027 ;
- consultation et choix des entreprises (ACT) : 10 mois, jusqu'en mars 2028 ;
- période de conception et VISA : 6 mois, jusqu'en septembre 2028 ;
- période de travaux (DET) : 12 mois, jusqu'en septembre 2029 ;
- mise en route et réception (AOR) : 3 mois, jusqu'en décembre 2029 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DE-2026-06-42 en date du 24 juin 2026,
Vu l'avis du bureau en date du 16 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de réhabiliter et de moderniser l'usine de traitement d'eau potable de La Corbelière afin d'assurer la pérennité de ses équipements, d'améliorer la fiabilité de son fonctionnement et de répondre aux enjeux futurs de production d'eau potable ;

Considérant que l'opération porte sur trois volets principaux :

- la réhabilitation et la modernisation de la filière de potabilisation ;
- la réhabilitation de la filière de traitement des boues ;
- le renforcement de la cybersécurité et de la sûreté de l'installation ;

Considérant qu'une enveloppe financière prévisionnelle de 5 450 000 € HT est estimée à ce stade pour l'ensemble de l'opération ;
Considérant le calendrier prévisionnel,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à la majorité moins une voix contre (Roger LARGEAUD),

- D'APPROUVER le programme de la réalisation de l'opération de réhabilitation de l'usine de traitement d'eau potable de La Corbelière
- D'APPROUVER l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée à ce stade à 5 450 000€ HT,
- D'AUTORISER le lancement de la procédure de consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération.
- D'APPROUVER le calendrier prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus. Ce calendrier pourra être adapté en fonction de l'avancement des études, des procédures administratives, des consultations et des contraintes liées au maintien de la production d'eau potable pendant les travaux.
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Cère